

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7340**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, Economie, Gestion Mention : Droit Public Spécialité : Administration territoriale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, UNIVERSITE DE MONTPELLIER I	Président de l'université de Montpellier I, Recteur de l'académie, Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Master Administration Territoriale peut exercer les activités suivantes : a. Il gère le service administratif d'une collectivité territoriale, d'une préfecture ou d'un organisme travaillant en relation avec celles-ci (service juridique ou opérationnel).

b. Il encadre le travail d'agents administratifs de catégorie B et C.

c. Il analyse et synthétise des documents législatifs et réglementaires pour les cadres supérieurs des collectivités territoriales ou des préfectures, ou bien pour les cadres supérieurs des organismes travaillant en relation avec celles-ci.

d. Il est en relation directe avec les élus pour mettre en oeuvre les politiques publiques locales

e. Il est en relation directe avec les sociétés, entreprises ou individus partenaires des collectivités locales.

f. Il mène à bien des recherches en utilisant notamment les bases de données juridiques, notamment sous support électronique.

g. Il rédige des notes de service pour les agents de la collectivité territoriale ou de la préfecture ou bien pour les salariés des organismes travaillant en relation avec celles-ci.

Pour ce faire : - il connaît les institutions et leurs compétences

- il est capable de :

* diriger des services administratifs

* dialoguer avec les cadres supérieurs des collectivités et les élus

* gérer des personnels

* organiser, analyser les informations

* organiser et d'animer des réunions

- il maîtrise :

* la méthode et les outils du management et du pilotage de projet

* les techniques de rédaction et d'expression orale

* les outils en lien avec les technologies de l'information et de la communication (TIC)

* une ou plusieurs langues étrangères

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Master Administration territoriale exerce son activité dans la fonction publique territoriale, en qualité de contractuel ou de fonctionnaire territorial - administrateur et attaché - sous réserve de recrutement par concours, dans des organismes financiers, des cabinets conseil, cabinets d'avocats, dans le privé - en relation avec les collectivités territoriales-, en qualité de consultant auprès de collectivités publiques ou d'entreprises privées.

Il peut exercer les métiers suivants : - directeur administratif

- directeur administratif et financier

- directeur général des services

- secrétaire général

- directeur du personnel

- directeur de service juridique

- avocat

- conseil juridique

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1607 : Secrétariat

M1205 : Direction administrative et financière

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1902 : Collaboration juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme du Master 2 Administration territoriale s'effectue après une formation en 4 semestres. A l'Université Montpellier 1, Le Master 1 Parcours Droit Public Général est le parcours recommandé pour accéder au Master 2 Administration territoriale. Néanmoins les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un Master 1 ou d'un diplôme de niveau équivalent. Une sélection des candidats est effectuée sur dossiers.

M1 PARCOURS RECOMMANDE DROIT PUBLIC

GENERAL :

Semestre 1

UE obligatoires avec TD obligatoires (2 UE à choisir) :

- UE Droit public économique 1 (6C)
- UE Contentieux constitutionnel (6C)
- UE Droit de la CEDH 1 (6C)

UE optionnelles avec TD (1 UE à choisir) :

- UE Droit de l'environnement (6C)
- UE Droit constitutionnel comparé (6C)
- UE Droit international du règlement des différends (6C)
- UE non choisie au titre des UE obligatoires (6C)

UE optionnelles (3 UE à choisir) :

- UE non choisie au titre des UE obligatoires (4C)
- UE non choisie parmi les UE optionnelles précédentes (4C)
- UE Droit des relations économiques internationales (4C)
- UE Contentieux communautaire (4C)
- UE Droit fiscal général (4C)
- UE Droit administratif territorial (4C)
- UE Histoire du droit européen (4C) (sous réserve)

Semestre 2

UE obligatoires avec TD obligatoires (2 UE à choisir) :

- UE Droit des contrats administratifs (6C)
- UE Droit constitutionnel européen (6C)
- UE Droit de la CEDH 2 (6C)

UE optionnelles avec TD (UE à choisir):

- UE Contentieux administratif (6C)
- UE Droit public économique 2 (6C)
- UE Théories juridiques de l'Etat (6C)
- UE Droit international pénal (6C)

UE optionnelles (3 UE à choisir) :

- UE non choisie au titre des UE obligatoires (4C)
- UE non choisie parmi les UE optionnelles précédentes (4C)
- UE Droit européen et international de l'environnement (4C)
- UE Droit communautaire des droits fondamentaux (4C)
- UE Droit administratif européen (4C)
- UE Droit de l'urbanisme (4C)
- UE Droit public comparé et systèmes juridiques étrangers (4C)
- UE Insertion professionnelle (stage ou langues ou Mémoire - 4C)

M2 ADMINISTRATION TERRITORIALE

COURS FONDAMENTAUX :

- UE1 Droit de la décentralisation (2C)
- UE2 Passation des contrats publics (2C)
- UE3 Formes de collaboration entre collectivités territoriales (2C)
- UE4 Problèmes budgétaires et fiscaux des collectivités (2C)

DIRECTIONS D'ETUDES PRATIQUES SUR LES POLITIQUES :

- UE5 Gestion des ressources humaines (2C)
- UE6 Management - Gestion de projet (2C)
- UE7 Contentieux administratif (2C)
- UE8 Urbanisme, aménagement du territoire (2C)
- UE9 Politique de communication (2C)
- UE10 Politique culturelle (2C)

- UE11 Politique sanitaire et sociale (2C)
- UE12 Gestion des risques sur les territoires (2C)
- UE13 Aspects économiques des stratégies de développement local (2C)

SEMINAIRES D'ACCOMPAGNEMENT :

- UE14 Langues (1C)
- UE15 Informatique (1C)
- UE16 Préparation à la note synthèse (1C)
- UE17 Préparation à l'oral (1C)
- UE18 Conférences d'actualité et de culture générale (4C)
- UE19 Formation professionnalisante (stage d'une durée de trois mois minimum + rapport + soutenance) (26C)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Master 2 Administration territoriale :

Les U.E. 5 à 17 donnent lieu à un contrôle continu. Parmi les U.E. 1 à 4, deux font l'objet d'un contrôle terminal écrit et deux font l'objet d'un oral, le choix étant déterminé par un tirage au sort. L'UE 19 est sanctionnée par la rédaction d'un rapport de stage et sa soutenance.

Validité des composantes acquises : illimitée

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels (Décret 2002-590 du 24 avril 2002).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002. - Arrêté d'habilitation Master 2 Administration territoriale : n° 20070911 du 27 mars 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret 2002-590 du 24 avril 2002.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Suivi d'insertion professionnelle des étudiants du Master 2 Administration territoriale de la promotion 2005-2006 (effectué 18 mois après la fin du diplôme) : - 2/3 des diplômés ont trouvé un emploi en moins de dix mois.

Caractéristiques de l'emploi :

- Sur l'ensemble des diplômés ayant un emploi, la totalité a un poste à temps plein.
- 2/3 des salariés actuels sont en C.D.I. ou fonctionnaires.

Les statistiques pour les années 2006-2007 et 2007-2008 sont en cours de réalisation.

Autres sources d'information : - site Internet du Master 2 Administration territoriale : www.m2at.net

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :